

DOMICILIATION AU CCAS DE MONTREUIL

CONDITIONS D'ACCÈS

Le CCAS domicilie les personnes qui répondent à trois critères :

Ayant un lien avec la commune, être sans domicile stable, pour le bénéfice de ses droits et prestations sociales.

Si première demande :

Justifier d'un lien d'attache sur la ville de Montreuil, répondant à l'un des critères ci-dessous.

Si renouvellement :

Justifier de l'un des critères suivants et de l'utilisation de l'adresse domiciliaire.

Fournir les documents administratifs en fonction de votre situation (CAF, CPAM, Pôle Emploi, Impôt...)

SEUL UN DOSSIER COMPLET POURRA ÊTRE INSTRUIT

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

- Pièce d'identité ou passeport
- Extrait d'acte de naissance

CRITÈRES D'ATTACHES

1. Activité professionnelle sur la commune (Montreuil) :

- Contrat de travail
- Derniers bulletins de salaire
- Attestation employeur

2. Accompagnement médico-social- professionnel sur la commune :

- Attestation de suivi Pôle Emploi, Service Insertion RSA, Mission Locale, Associations spécialisés...
- Attestation de suivi de stage ou de formation...
- Attestation de suivi médical (médecin spécialisé, CHI, PMI, CMP...)

3. Enfant scolarisé sur la commune :

- Certificat de scolarité récent
- Livret de famille ou extrait de naissance justifiant le lien familial

4. Ancien logement sur la commune :

- Ancienne quittance de loyer, facture EDF, ENGIE, VEOLIA...
- Ancien bail ou état des lieux
- Jugement d'expulsion + procès verbal d'expulsion

Si séparation, fournir : Main courante, jugement de divorce ou de non-conciliation ou tout autre document justifiant de la séparation

5. Membre de la famille (parents, enfants, grands parents, frères et sœurs) sur la commune, fournir :

- Livret de famille permettant de justifier votre lien familial
- Extrait d'acte de naissance
- Justificatif prouvant la résidence du membre de votre famille sur la commune (quittance loyer, facture énergie, taxe habitation...)